

**F.N.C.L.**

**ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE  
12 JANVIER 2012**

**RAPPORT MORAL**

*Avec l'exercice 2010-2011, les instances dirigeantes de la FNCL élues en 2008 sous la présidence de Monsieur Mustapha Jamaledine sont arrivées au terme de leur mandat statutaire de trois ans*

*Plusieurs évènements importants ont marqué ce mandat qui ont eu des répercussions directes sur la situation des membres de notre Fédération. Nous n'en citerons que trois : une flambée sans précédent sur le marché mondial des prix du blé, un conflit majeur avec l'Agence Nationale des Ports et la mise en œuvre du contrat-programme de la filière céréalière.*

*1. Au moment où on espérait une accélération du processus de libéralisation de la filière entamé en 1996, la flambée sans précédent des prix du blé sur le marché mondial en 2007 a été l'occasion d'un retour brutal à la gestion administrée de notre secteur. Comme la FNCL l'avait prédit, le système d'appels d'offres et de quotas pour l'approvisionnement des minoteries en blé tendre, adopté dans l'urgence et géré par l'ONICL pour y faire face, s'est révélé catastrophique. Si, sur proposition et insistance de la FNCL, certains inconvénients de cette situation ont pu être atténués par l'adoption (non sans difficultés) d'un système de régulation, cette situation a cependant toutes les chances de perdurer tant que les « fondamentaux » instaurés par le Gouvernement marocain (pain à 1,20 dh, blé à 260 dh/ql et farine à 350 dh/ql) resteront en vigueur.*

*2. La décision unilatérale de l'ANP d'accorder un monopole de fait aux silos portuaires de Casablanca et Jorf Lasfar, accompagnée d'une augmentation des tarifs de près de 70% et aggravée ensuite par des concessions bafouant les règles de concurrence loyale, a constitué une nouvelle épreuve, coûteuse sous tous les points de vue, pour la profession.*

*3. Enfin la signature du contrat-programme de la filière céréalière, dans le cadre du Plan Maroc Vert, s'est concrétisée par la réalisation d'une étude stratégique visant à promouvoir le développement de notre secteur en harmonie avec les orientations générales de contrat-programme et par la création d'une structure interprofessionnelle, la FIAC.*

*4. Si la présidence sortante a dû concentrer ses efforts et batailler, souvent avec succès, sur tous ces fronts pour défendre les intérêts légitimes de nos membres, beaucoup reste encore à faire : adopter enfin un système de commercialisation et d'importation qui donne les garanties et la visibilité nécessaires à tous les partenaires concernés ; rétablir la libre concurrence entre les prestataires et entre les utilisateurs au sein des ports ; rendre réellement opérationnelle la FIAC, de réorganiser et mettre à niveau les associations adhérentes... Autant de dossiers, parmi d'autres que la prochaine présidence aura à traiter.*

## TABLE DES MATIERES

	Page
Production nationale.....	4
Campagne 2009-2010.....	4
Campagne 2010-2011.....	5
Commercialisation.....	8
Récolte 2010.....	8
Récolte 2011.....	9
Marché mondial .....	16
Blé.....	18
Maïs... ..	23
Orge... ..	28
Taux de change .....	31
Fret.....	31
Importations.....	33
Importations membres FNCL.....	35
Importations blé dur.....	36
Importations blé tendre.....	38
Litige Douane.....	39
Transit portuaire.....	40
Relations FNCL/Partenaires.....	44
Contrat-Programme.....	48
Autres activités FNCL.....	49

## PRODUCTION NATIONALE

### Campagne 2009-2010

La production nationale pour la campagne 2009-2010 (commercialisée durant l'exercice 2010-2011), avoisine 75 millions de quintaux, soit une baisse de 27% par rapport à la campagne précédente et une hausse de 22% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Blé tendre : 32 MQx

Blé dur : 16 MQx

Orge : 26 MQx

Au 31 mai 2011, la collecte de blé tendre atteint 18,5 Mqx. Ce volume est en baisse de 31% par rapport à la campagne précédente à la même date et en augmentation de 4% par rapport à la moyenne quinquennale (2005-2009).

Par groupe d'opérateurs, les parts d'intervention des commerçants, des coopératives et des minoteries industrielles sont de 64%, 6% et 30% du volume collecté.

#### Collecte par opérateurs

Opérateurs	Volume collecte Mqx	%
Commerçants	11,84	64
Coopératives	1,11	6
Minoteries	5,5	30
<b>Total</b>	<b>18,50</b>	<b>100%</b>

Source : ONICL

Par rapport à la même date un an auparavant, ces taux restent inchangés sauf pour les minoteries industrielles qui ont gagné un point de plus.

Par région, Fès-Boulmane occupe la première place avec 32% de la collecte globale, suivie par Meknès-Tafilalet avec 13%. Les régions de Chaouia Ouardigha, Doukkala-Abda et Gharb-Chrarda ont réalisé 8% chacune, tandis que la région du Grand Casablanca a réalisé 7%.

Les prix moyens enregistrés varient entre 245-275 dh/ql en mai 2010 et 255-260 dh/ql en mai 2011 sachant que le prix de référence fixé par la circulaire ministérielle est de 280 dh/ql rendu moulin.

Au 31 mai 2011, les stocks déclarés de blé tendre s'élèvent à 13,7 MQx. Les commerçants en détiennent 64 %, les industries 30 % et les coopératives 6 %.

### **Campagne 2010-2011**

La production des trois céréales au titre de la campagne 2010-2011 avoisine 84 millions de quintaux, soit une hausse de 28% par rapport à la production de la campagne précédente et une hausse de 35% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Blé tendre : 41,7 MQx

Blé dur : 18,5 MQx

Orge : 23,4 MQx

Au terme de la deuxième quinzaine d'octobre 2011, la collecte cumulée des céréales est de 20,5 Mqx. A la même date, ce volume est en augmentation de 27% par rapport à la campagne précédente malgré le retard engendré par les pluies tardives, et en hausse de 36% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

**Production nationale des dix dernières années**  
En millions de quintaux

Récolte	Blé tendre	Blé dur	Orge	Total
<b>2002</b>	24	10	16	<b>50</b>
<b>2003</b>	35,4	18,4	26	<b>79,8</b>
<b>2004</b>	35,6	18,7	26,7	<b>81</b>
<b>2005</b>	17,5	7,7	10,5	<b>35,7</b>
<b>2006</b>	42,3	20,9	25,4	<b>89</b>
<b>2007</b>	10,7	5,1	7,7	<b>23,5</b>
<b>2008</b>	25,3	12,4	13,5	<b>51,2</b>
<b>2009</b>	43,4	20,3	37,8	<b>102</b>
<b>2010</b>	32,5	16,4	25,7	<b>74,6</b>
<b>2011</b>	41,7	18,5	23,4	<b>83,6</b>
<b>Moyenne</b>	<b>30,84</b>	<b>14,84</b>	<b>21,27</b>	<b>67,04</b>

Source : ONICL

Le volume de blé tendre collecté atteint 20,40 MQx soit 49 % de la production de blé tendre et 24,4 % de l'ensemble des céréales produites.

**Collecte récolte nationale au 31 octobre 2011**

Céréales	Collecte Mqx	%
<b>Blé tendre</b>	20,4	99,5%
<b>Blé dur</b>	0,1	0,12%
<b>Orge</b>	0,1	0,12%
<b>Total</b>	20,5	100%

Source : ONICL

Par groupe d'opérateurs, les parts d'intervention des commerçants, des coopératives, des et des minoteries sur le blé tendre s'élèvent respectivement à 71%, 6% et 23% contre 69%, 7% et 24% la campagne précédente à la même date.

Par région, Fès-Boulmane occupe la première place avec 36% de la collecte globale de blé tendre, suivie par Meknès-Tafilalt avec 11%, de Chaouia-Ouardigha et Gharb Chrarda avec 10% chacune, et de Doukala-Abda avec 9% chacune.

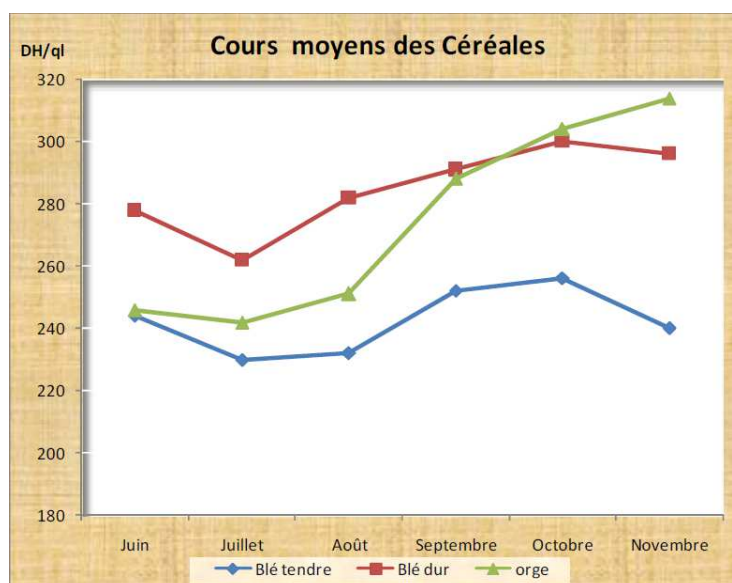
### Collecte par opérateurs

Opérateurs	Volume collecte Mqx	%
Commerçants	14,48	71
Coopératives	1,22	6
Minoteries	4,7	23
<b>Total</b>	<b>20,4</b>	<b>100%</b>

Source : ONICL

Les prix du blé tendre relevés au niveau des souks ruraux et des halls aux grains varient entre 260 et 265 Dh/ql au mois d'octobre 2011 et entre 240 et 280 Dh/ql au mois de septembre 2011.

Evolution des cours de blé tendre (juin 2011 – novembre 2011)



Source : ONIL

Ces prix connaissent par rapport à ceux de la campagne précédente à la même date une certaine hausse qui s'explique en partie par le prix référentiel fixé à 290 dh/ql cette année au lieu de 280 dh/ql l'année dernière.

### Disponibilités

Au 31 octobre 2011 les stocks déclarés de céréales s'élèvent à 17,1 Mqx. Les commerçants en détiennent 56%, les minoteries 22%, les coopératives 6%, les provendiers 7%, les ports 9%.

## COMMERCIALISATION

### Commercialisation de la récolte 2010

#### Rappel

Pour la commercialisation du blé tendre de la production de 2010, le gouvernement a fixé le prix de référence à 280 dh/ql rendu moulin. Le ministère de l'Agriculture a pris soin de préciser dès le départ que ce prix intègre toutes les charges, taxes et marges inhérentes à l'achat auprès des producteurs et à la livraison à la minoterie industrielle.

Le gouvernement a pris d'autres mesures d'accompagnement :

**1. Prime de magasinage**, de 2 dh/ql/quinzaine, au profit des organismes stockeurs pour toutes les quantités de blé tendre de production nationale achetées et déclarées entre le 1<sup>er</sup> juin et le 30 septembre 2010. À partir de cette date, cette prime est réduite de 7% par quinzaine jusqu'à fin avril 2010.

**2. Soutien forfaitaire.** Le Gouvernement ayant maintenu les « fondamentaux » (1,20, 350 et 260 dh) fixant le prix d'achat du blé par les minoteries à 260 dh/ql, il a décidé d'accorder un Soutien forfaitaire de 20 dh/ql, représentant la différence entre le prix référentiel et le prix de cession à la minoterie fixé à 260 dh/ql. Cette prime est versée aux minoteries jusqu'au 30 septembre 2010 puis aux organismes stockeurs jusqu'au 31 mai 2010.

**3. Garantie d'une protection à la frontière** au profit de la production nationale. A partir du 1<sup>er</sup> juin et jusqu'au 31 décembre 2010, les droits de douanes passeront à leur maximum (135%).



## **Commercialisation de la récolte 2011**

La récolte 2011 est estimée à environ 84 millions de quintaux dont 41,7 de BT, 23,4 d'orge et 18,5 de BD.

La qualité de la récolte 2011 a pâti de l'abondance des pluies tardives ce qui rend une bonne partie de ce blé non panifiable.

Pour éviter toute perturbation de la collecte et de la commercialisation de la production nationale, la FNCL a préconisé d'autoriser les fabricants d'alimentation animale à incorporer le blé non panifiable dans leurs formulations. Cette solution présente plusieurs avantages : assurer l'écoulement de toute la récolte dans de bonnes conditions, réduire la charge de l'Etat en matière de subvention et améliorer la compétitivité des fabricants d'aliments de bétail.

La capacité de stockage des fabricants d'alimentation animale étant très limitée, la FNCL a également demandé de faire bénéficier les organismes stockeurs d'une prime de magasinage pour la collecte et le stockage de ce type de blé.

Après plusieurs réunions, l'administration a finalement fait sienne la proposition de la FNCL et diffusé une deuxième circulaire de commercialisation précisant les modalités de gestion du blé non panifiable.

### **Système de commercialisation**

Pour le blé tendre, le système de commercialisation de l'année dernière est reconduit pour cette campagne sauf sur 3 points :

- Le prix de référence est porté à 290 dh/ql/ rendu moulin (au lieu de 280). La différence de 30 dh sera versée par l'Etat selon les mêmes modalités que lors de la campagne écoulée.
- La date limite des déclarations est fixée au 15 octobre (au lieu du 30 septembre).

- Contrairement à l'an dernier, la date d'ouverture des frontières à l'importation n'est pas précisée. Elle sera fixée en fonction du volume collecté.

Dès le début de la campagne 2010, la FNCL a réclamé la révision du système de commercialisation. Sur son insistance, une série de réunions à deux niveaux ont été tenues pour élaborer un projet : une commission administration-opérateurs et une commission regroupant les différentes composantes de la FIAC.

Les objectifs visés à travers l'amélioration du système peuvent être résumés comme suit :

1. Assurer la commercialisation de la production nationale et son écoulement sur le marché :
  - Permettre aux opérateurs d'intervenir sur le marché local.
  - Protéger la production vis-à-vis de l'importation.
  - Assurer un revenu aux producteurs.
2. Assurer l'approvisionnement régulier du marché par les importations :
  - Connaître la date d'ouverture des importations.
  - Donner la visibilité et la transparence nécessaires aux opérateurs pour optimiser leurs achats.
3. Respecter les « fondamentaux » (1,20-260-350 dh) préservant le pouvoir d'achat du consommateur.
4. Poursuivre la libéralisation du secteur et des prix et promouvoir la libre concurrence.

### **Travaux de la commission administration-opérateurs**

Les discussions ont porté sur trois scénarios :

1. Améliorer le système actuel en donnant aux opérateurs, au début de chaque campagne, la visibilité en matière d'importations en fonction du niveau de la récolte.
2. Développer la proposition conjointe de la FNM et la FNCL qui consiste à garantir l'utilisation de la production nationale en contrepartie d'une visibilité sur toute la campagne pour les importations
3. Revenir au système des offres (d'avant 2006) avec un système d'importation donnant plus de visibilité aux importateurs ; le cas échéant en instaurant un système d'intervention.

La proposition conjointe FNCL-FNM a fait l'objet d'une présentation élaborée par la FNM prévoyant :

- Un engagement individuel par moulin sur les quantités à utiliser durant la campagne ;
- Un différentiel minimum de 10 dh entre le prix du blé local et celui du blé importé ;
- La limitation des importations aux seuls besoins complémentaires à la production nationale ;
- La possibilité pour l'ONICL d'exercer une coercition envers les minoteries récalcitrantes par le moyen de la subvention à la FNBT ;
- La possibilité de priver ces minoteries de l'accès au blé importé ;
- Le recours possible par l'ONICL aux OL.

Ces propositions ont été rejetées par l'Office et par la FNCL car :

- Elles impliquent une intervention accrue de l'administration (ce qui est en contradiction avec l'esprit de libéralisation) et portent atteinte à la libre concurrence ;
- Pour l'administration elles n'offrent aucune garantie concrète, suffisante et réaliste pour la collecte et l'utilisation de la récolte nationale ;
- Elle réduit la liberté du commerce à l'import.

Concernant les deux autres scénarios :

Retour au système des offres : plusieurs variantes ont été discutées pour permettre la collecte et l'utilisation de la production nationale, notamment :

- Offre à l'ONICL de l'ensemble des quantités collectées. L'essentiel de cette collecte sera utilisée pour la fabrication de la FNBT (par voie d'AO ou par OL), l'excédent étant mis à la disposition des minoteries (par AO ou OL).
- Offre par zone bénéficiaire des quantités nécessaires à la fabrication de la FNBT sur la base d'un prix référentiel rendu moulin. Pour l'excédent, des mesures de soutien supplémentaires seraient prévues (subvention forfaitaire).

- Offre au prorata de l'effort de l'opérateur en matière d'intervention dans la collecte du blé tendre.

Après examen des différentes variantes de ce scénario, il est apparu que les différentes propositions ne permettent pas d'atteindre l'objectif d'assurer l'approvisionnement régulier du marché à partir du blé import tout au long de l'année. De même, ce système engendre un retour en arrière sur les acquis de la libéralisation du secteur avec une intervention accrue de l'administration.

Reste le dernier scénario : améliorer le système actuel en donnant aux opérateurs, au début de la campagne, plus de visibilité pour leur permettre de se positionner sur le marché mondial en temps opportun.

Pour atteindre ce but, il a été suggéré de :

- Fixer au début de chaque campagne, en fonction du niveau de la production et du niveau des stocks de report, la date de mise en place des droits de douane permettant aux opérateurs nationaux l'accès au blé import. La connaissance de cette date donnera aux intervenants plus de visibilité en matière de blé d'importation.
- Fixer le prix formulaire et la période de collecte pour les quantités primables.
- Faire bénéficier l'ensemble des quantités collectées pendant la période fixée de la prime de magasinage ; procéder ensuite à la réduction des quantités primables pour permettre le déstockage et l'approvisionnement du marché.
- Donner la priorité à l'utilisation de la production nationale pour les AO FNBT.
- Instaurer une protection adéquate à la frontière pour encourager la collecte et soutenir les prix.
- Donner plus de visibilité aux opérateurs en fixant en temps convenable la date d'ouverture des frontières aux importations.

- Adopter un système de tarification visant des importations à un prix cible arrivée port dans une fourchette de 260-280 dh/ql. Au delà de cette fourchette instaurer un système de régulation.

### **Travaux de la commission FIAC**

L'objet des réunions tenues au siège de la FNCL est d'élaborer un projet de système de commercialisation du blé tendre tenant compte des intérêts et des contraintes de toutes les composantes de l'interprofession céréalière et de l'administration, et permettant un approvisionnement régulier du pays dans les meilleures conditions de coût, de qualité et de sécurité tout en limitant les possibilités de fraude.

La commission FIAC s'est basée sur les travaux de la commission administration-interprofession qui a traité le même sujet. Les PV des réunions de cette commission ont été remis aux membres qui ont décidé d'adopter comme base de travail les trois scénarios suivants dégagés par cette commission :

1. Améliorer le système actuel.
2. Développer la proposition FNM-FNCL garantissant l'écoulement de la production nationale en contrepartie d'une visibilité en matière d'importation.
3. Retour au système des offres d'avant 2006.

Après échange de points de vue, et vu la contrainte de temps qui ne permet pas une réflexion approfondie pour un nouveau système avant la prochaine campagne, il a été décidé ce qui suit :

1. Adopter pour la prochaine campagne le scénario N°1 et y introduire les améliorations nécessaires.
2. Amender sur cette base le projet de circulaire de commercialisation pour la récolte 2011.
3. Poursuivre ensuite la discussion pour l'adoption d'un système applicable pour la campagne 2012.

Au terme de ses travaux, la commission a dégagé les propositions suivantes :

- Etablir une charte des bonnes pratiques. Il est en effet de l'intérêt de toutes les composantes de la filière, de l'amont à l'aval, d'instaurer des relations de confiance entre elles basées sur des rapports professionnels et des règles contractuelles. Cette relation de confiance doit plus particulièrement être instaurée entre les O.S. et les minoteries de manière à garantir à ces dernières un produit répondant à leurs besoins tant au niveau de la qualité, que de la régularité d'approvisionnement et de prix. Ainsi, les industriels pourraient se limiter à l'exercice de leur métier sans être contraints de s'investir dans la collecte (les représentants de la FNM, tout en étant d'accord sur ce principe, ont demandé de consulter leurs membres avant son adoption définitive).
- Accorder la priorité à l'utilisation de la production nationale.
- Garantir un prix rémunérateur au producteur. A cet égard le prix de référence devrait être celui perçu réellement par l'agriculteur.
- Déconnecter l'import de la commercialisation du blé local en assurant la visibilité nécessaire aux opérateurs.
- Instaurer plus de transparence en matière de FNBT qui pollue toute la filière. Il est proposé de modifier son mode de gestion par une contractualisation directe entre les OS et les minoteries. Pour sa fabrication, les minoteries devraient ainsi être autorisées à s'approvisionner directement auprès des OS de leurs choix.»
- Activer la professionnalisation des organismes stockeurs et l'adoption obligatoire de critères minima pour l'exercice de l'activité.

Après adoption des propositions, la commission a décidé de les proposer à l'administration pour les introduire dans la circulaire de commercialisation de la campagne 2011-2012 selon la formulation suivante :

1. Pour éviter tout malentendu, le prix de référence du blé tendre de la production nationale devra être **un prix net agriculteur** (ne plus y inclure la marge, le transport, la taxe ONICL ou tous autres frais).
2. La collecte devra commencer le 15 mai au lieu du 1<sup>er</sup> juin.
3. Les offres par anticipation ne seront pas acceptées.
4. Le planning des appels d'offres devra être annoncé à l'avance. Les deux premiers appels d'offres seraient mensuels, les suivants tous les deux mois.
5. L'ONICL devra diffuser régulièrement les informations sur les disponibilités et l'avancement de la collecte dans chaque région.
6. Dans les appels d'offres les offres de prix seraient départ magasin OS. La sélection entre les offres se ferait sur le prix rendu moulin sur la base du tarif transport SNTL. Le transport devra être obligatoirement être réalisé par la SNTL.

Ces propositions ont été présentées à l'ONICL et débattues. Mais l'administration ne leur a donné aucune suite.

De même que les travaux de la commission administration-opérateurs n'ont abouti à aucun résultat. Le système de commercialisation pour la campagne 2010 a été reconduit pour la nouvelle campagne.

## **OFFRE ET DEMANDE 2011/2012**

L'offre mondiale de blé pour 2011-2012 devrait croître de 6,8 millions de tonnes, principalement à la faveur de stocks d'ouverture plus importants au Canada et d'un accroissement de la production dans ce pays, dans l'UE-27 et en Ukraine. Les stocks d'ouverture du Canada sont revus à la hausse de 1,2 million de tonnes et la production de 2,2 millions de tonnes.

La production de l'UE-27 est majorée de 2,1 millions de tonnes, l'Allemagne, la Roumanie, la France, l'Espagne et la Bulgarie affichant des augmentations, car les rapports de récolte et les révisions des estimations officielles continuent de faire entrevoir une amélioration des rendements. La production de l'Ukraine est relevée à 0,9 million de tonnes en fonction des plus récents rapports de récolte. D'autres révisions mineures de la production comprennent des progressions de 0,2 million de tonnes pour le Brésil et le Maroc et un repli de 0,2 million de tonnes pour l'Ouzbékistan.

L'offre totale de maïs de 2011-2012 est revue à la baisse de 442 millions de boisseaux, par suite d'un recul de 20 millions de boisseaux des stocks à reporter et de 5 millions de boisseaux des importations prévues. Les stocks d'ouverture de 2011-2012 régressent à la suite de faibles augmentations des exportations en 2010-2011 et de l'utilisation pour la fabrication d'édulcorants rendant compte des dernières données disponibles. Les importations pour 2011-2012 sont réduites parce que l'on prévoit une récolte de maïs plus faible que prévu au Canada. L'offre de 2011-2012 devrait être une des plus basses depuis 2006-2007.

L'offre mondiale de céréales secondaires de 2011-2012 devrait être plus faible de 2,8 millions de tonnes, les approvisionnements plus importants d'orge, de sorgho, de millet et d'avoine ne compensant qu'en partie le recul du maïs sous l'influence des changements survenus aux États-Unis. L'offre mondiale de maïs est revue à la baisse de 4,1 millions de tonnes, car la croissance des stocks d'ouverture et de la production à l'étranger a épongé en partie le recul des approvisionnements américains.



## **PERSPECTIVES POUR 2011/12**

### **Production**

Les estimations de production mondiale atteignent 1 730 millions de tonnes, soit 3% de moins que l'année dernière. L'essentiel du repli intervient dans la CEI, surtout en Russie touchée par la sécheresse. Sur ce total, le plus gros repli traduit des récoltes plus modestes de blé et d'orge, qui ne sont qu'en partie compensées par une plus grosse production de maïs.

Dans l'hémisphère sud, les perspectives pour le blé restent favorables, les perspectives pour le maïs sont bonifiées en Argentine.

### **Consommation**

La consommation totale des céréales est estimée à 1 785 millions de tonnes. L'utilisation mondiale de céréales fera 1,5% de plus qu'en 2009/10.

### **Stocks**

Les prévisions de stocks mondiaux de céréales sont en baisse de 54 millions pour tomber à 345 millions de tonnes. Néanmoins, ils feront tout de même presque un quart de plus que le faible résultat de 2006/07.

### **Echanges**

Les échanges mondiaux de céréales sont estimés à 240 millions de tonnes, légèrement supérieurs à l'an dernier. Les échanges mondiaux de blé devraient reculer mais cela sera plus que compensé par une hausse de la demande de maïs à l'importation. Chez les exportateurs, ce sont les ventes de la CEI qui vont afficher un recul de 30 millions de tonnes.

## Estimations mondiales toutes céréales\*

Millions de tonnes

	07/08	08/09	09/10	10/11 est.	11/12 prév.	
					22.09	27.10
<b>Production</b>	1699	1802	1799	1750	1806	1819
<b>echanges</b>	240	250	240	243	244	250
<b>consommation</b>	1677	1734	1769	1785	1820	1828
<b>Stocks de report</b>	305	373	403	368	345	360
Var.d'une année sur l'autre	21	68	30	35		8
<b>Principaux exportateurs*</b>	124	160	172	138	113	126

\*) Argentine, Australie, Canada, Etats-Unis, Kazakhstan, Russie, Ukraine, Union Européenne  
Source : CIC

## BLE

### Production

Les projections du CIC concernant la production mondiale de blé sont estimées à 684 millions de tonnes avec une hausse de 44 millions sur l'an dernier, suite à des révisions à la hausse pour l'UE, le Kazakhstan et l'Australie.

## Estimations mondiales blé

Millions de tonnes

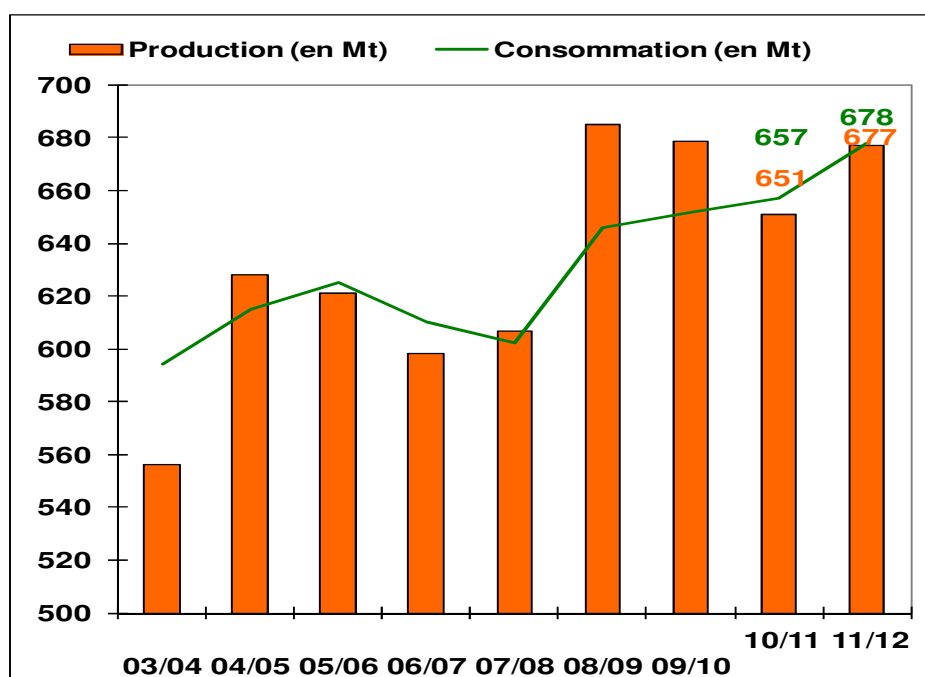
	07/08	08/09	09/10	10/11 est.	11/12 prév.	
					22.09	27.10
<b>Production</b>	607	685	679	651	679	684
<b>echanges</b>	110	137	128	127	128	132
<b>consommation</b>	602	645	652	655	679	677
<b>Stocks de report</b>	132	172	199	195	193	202
Var.d'une année sur l'autre	5	40	27	4		7
<b>Principaux exportateurs*</b>	47	69	77	71	68	74

\*) Argentine, Australie, Canada, Etats-Unis, Kazakhstan, Russie, Ukraine, Union Européenne  
Source :CIC

## Consommation

Les prévisions d'utilisation de blé en 2011/12 affichent une hausse de 3% par rapport à l'année dernière, elles sont estimées à 677 millions de tonnes.

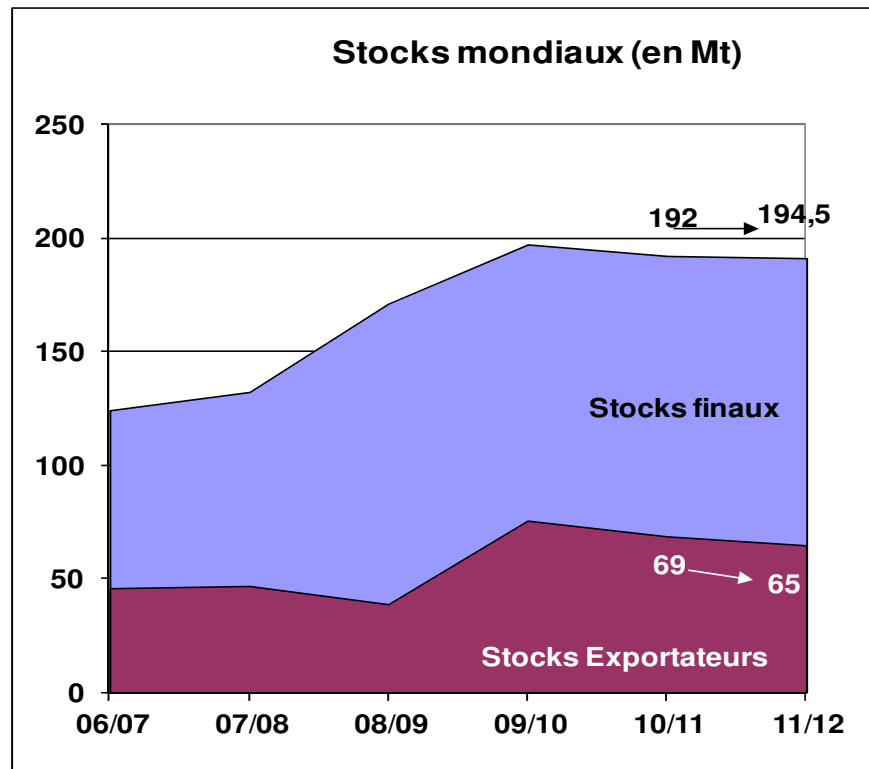
### Utilisation mondiale de blé



## Stocks

Les prévisions de stocks mondiaux de blé sont estimées à 202 millions de tonnes, soit 7 millions de plus à la fin 2009/10.

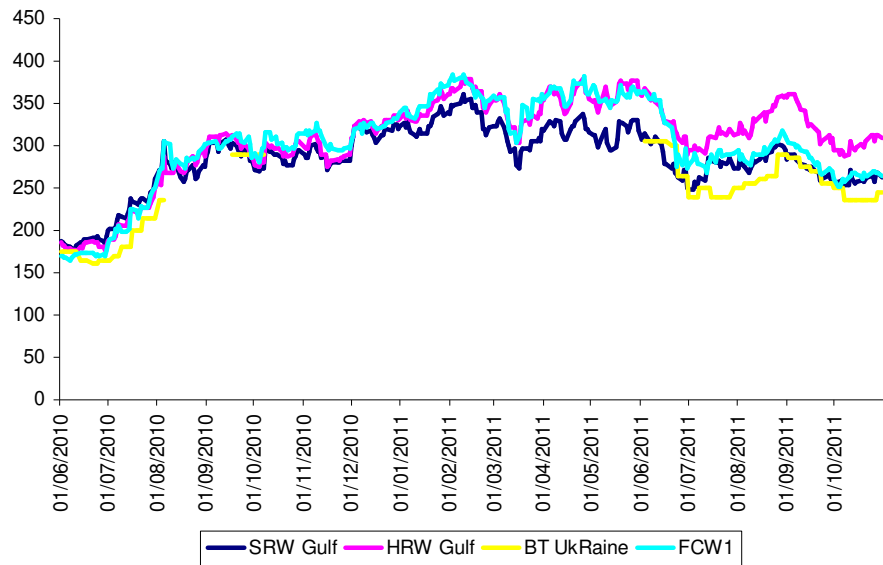
## Stocks mondiaux de blé



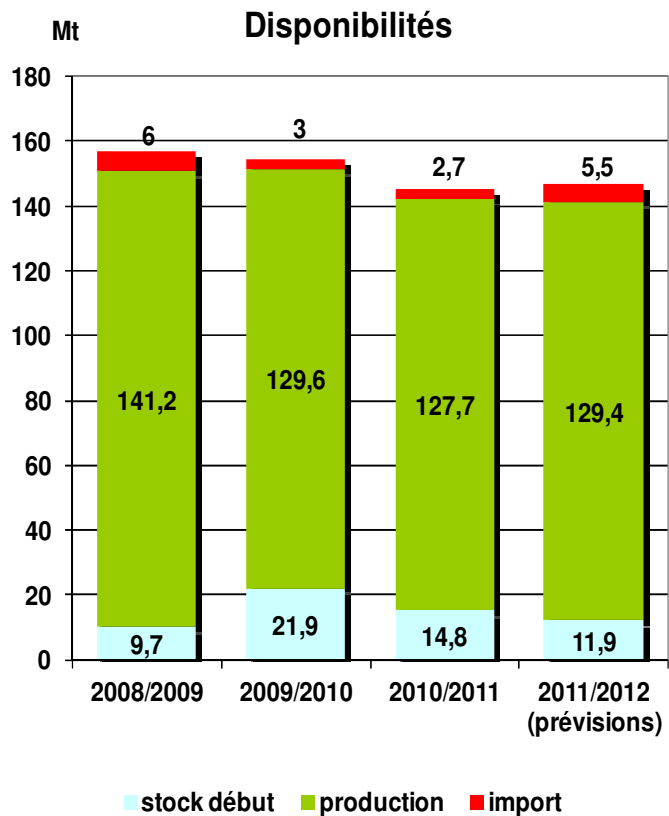
## Echanges

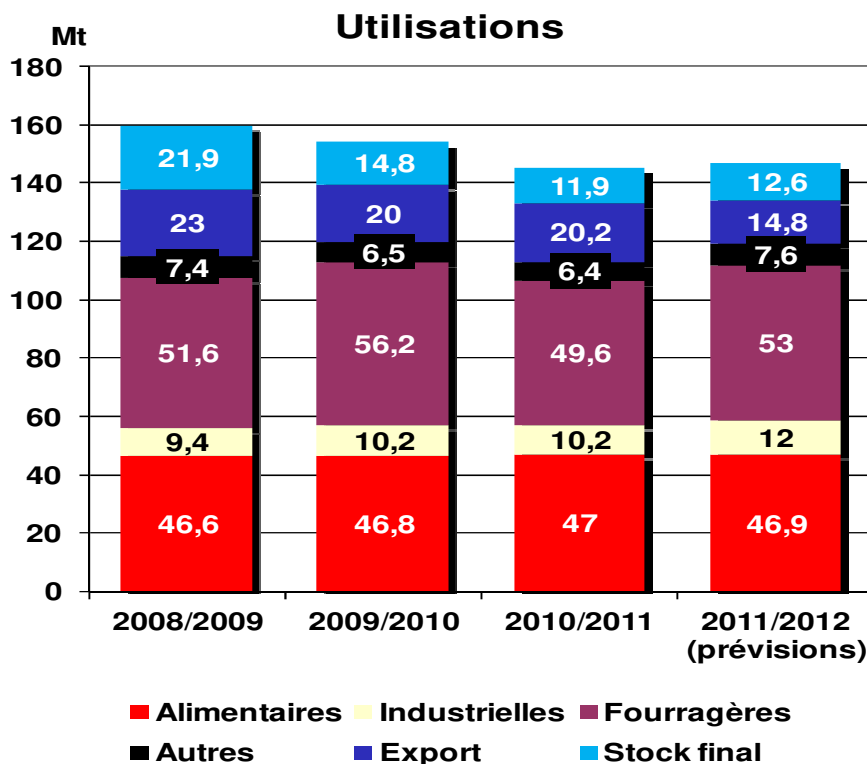
Les prévisions d'échanges sont projetées à plus de 132 millions de tonnes, 5 millions de plus qu'en 2010/11. Cela s'explique par la fermeté de la demande de blé fourrager et de blé de meunerie issu du bassin Mer Noire, en quantité abondante et à des prix compétitifs.

## Blé tendre : Prix mondiaux FOB Au 31 octobre 2011



## UE, Bilan blé (millions de tonnes)





## SEMIS DE BLE POUR 2012

Les conditions favorisent les semis de blé d'hiver dans de nombreux endroits de l'hémisphère Nord, à l'exception des Etats-Unis, où la sécheresse prolongée entrave les travaux des champs dans le sud, ainsi que de l'Ukraine, où le temps sec est là aussi défavorable. Alors que les prix du blé sont proches de ceux enregistrés un an auparavant et qu'il est prévu que l'utilisation dépasse les disponibilités en 2011/12, cette culture devrait rester attrayante pour les producteurs, lesquels devraient garder les emblavures au même niveau que l'année précédente, voire dans certains cas les augmenter.

Aux Etats-Unis, les premières indications font état d'une augmentation considérable des semis de blé pour la récolte de 2012 après les superficies relativement limitées emblavées ces deux dernières années.

En Europe, les semis pourraient aussi progresser dans les pays de la CEI, où les agriculteurs souhaiteront continuer à profiter des prix élevés et la forte demande dans la région après l'énorme déficit de la production en 2010.

Dans l'UE, toutefois, où la concurrence avec d'autres cultures est vive, la superficie consacrée au blé devrait rester relativement inchangée.

Ailleurs, en Asie, les semis de blé d'hiver, à récolter en 2012, sont déjà en cours dans les principaux pays producteurs.

Le temps sec persistant en certains endroits de la Chine et les graves inondations au Pakistan pourraient avoir une incidence sur la superficie ensemencée dans les régions touchées.

Toutefois, étant donné que les perspectives sont bonnes en Inde et que les producteurs ont tout intérêt à planter du blé du fait des prix relativement élevés qu'ils peuvent en tirer, la superficie totale consacrée à cette céréale devrait rester proche de la normale.

## MAÏS

### Production

Les perspectives de production mondiale se sont bonifiées et les récoltes sont estimées atteindre un niveau record. Le total de la production est estimé à 855 millions de tonnes en 2011/2012 en hausse de 3,5% par rapport à l'année précédente.

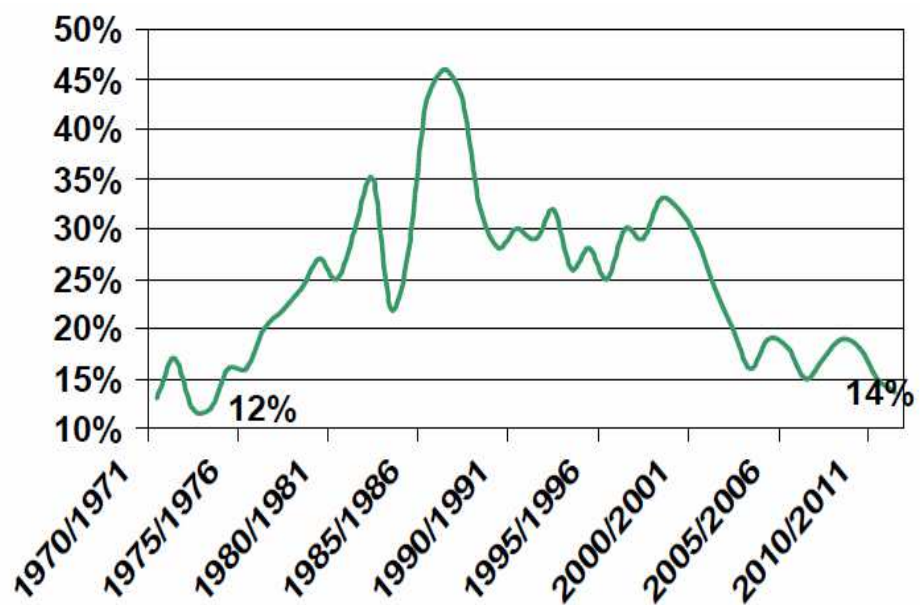
### Estimations mondiales maïs

	Millions de tonnes					
	07/08	08/09	09/10	10/11 est.	11/12 prév.	
					22.09	27.10
<b>Production</b>	797	800	820	826	845	855
<b>echanges</b>	101	84	86	93	92	93
<b>consommation</b>	779	784	821	843	853	863
<b>stocks de report</b>	134	149	148	131	119	123
<b>Var.d'une année sur l'autre</b>	19	15	1	17		8

## Consommation

Le total des prévisions de consommation de maïs est estimé à 863 millions de tonnes, en hausse de 2% sur 2010/11.

### Monde : Maïs Ratio stock / Consommation

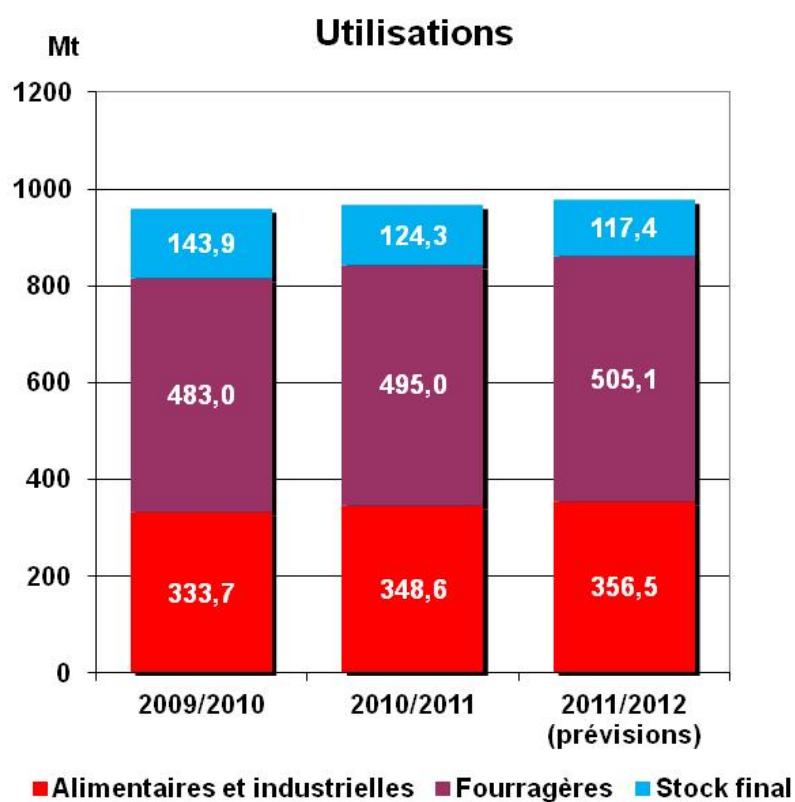
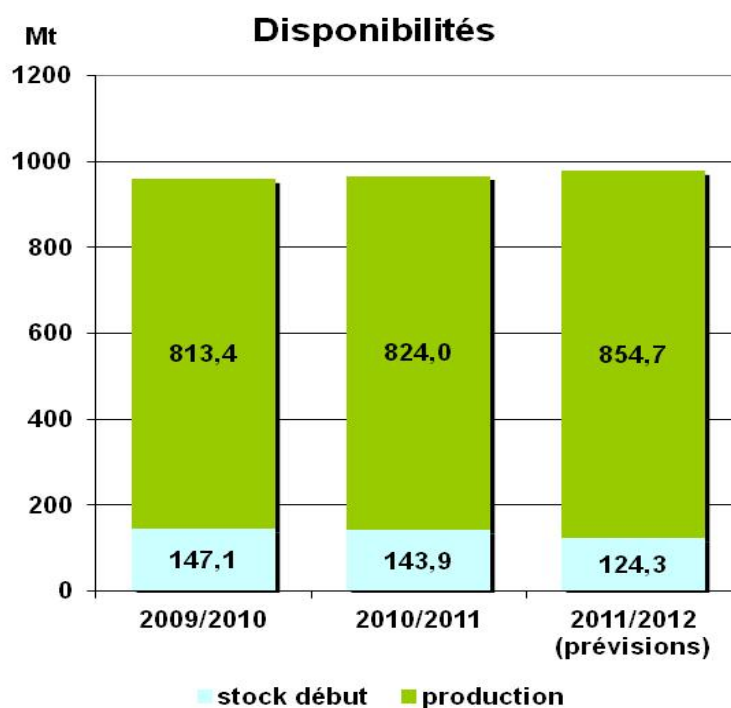


## Stocks

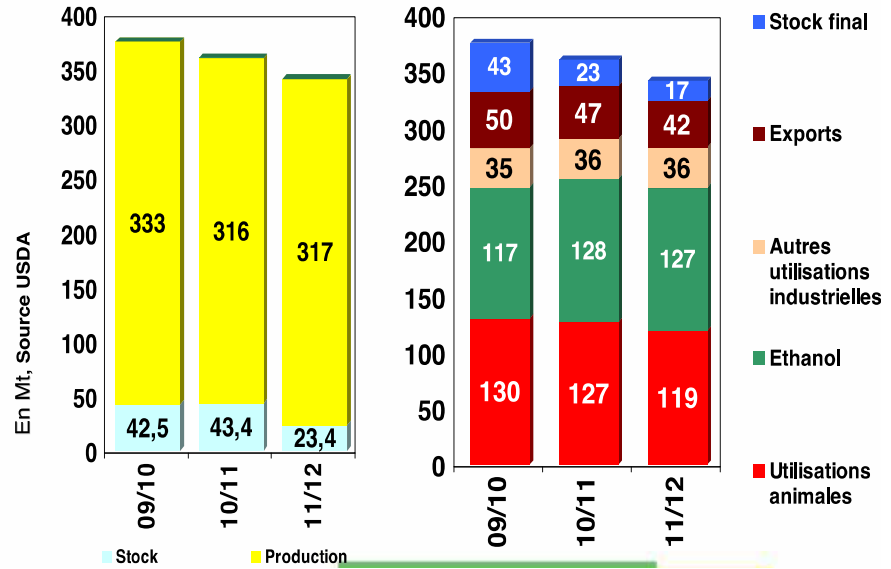
Les stocks mondiaux devraient reculer à leur niveau le plus bas en 5 ans, elles feront 123 millions de tonnes.



## Maïs, Bilan mondial (millions de tonnes)



## Bilan USA



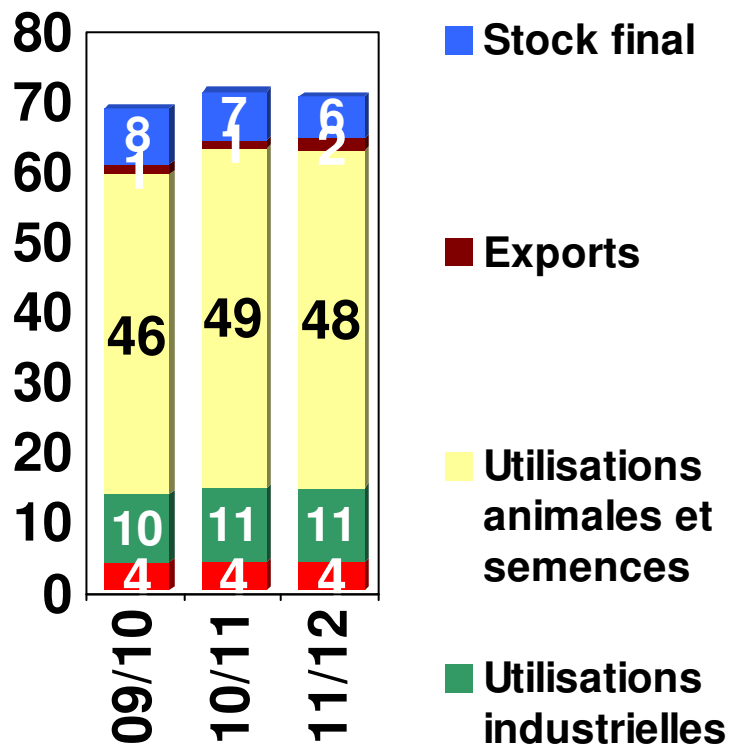
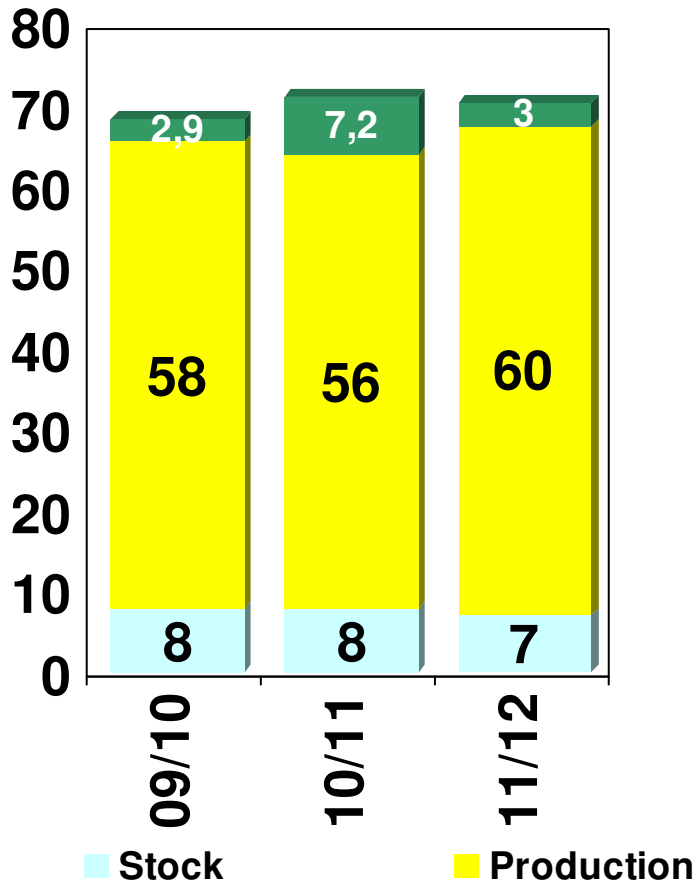
## Echanges

Les échanges mondiaux de maïs sont estimés à 93 millions de tonnes, soit le même taux que l'année dernière.

## Cotations Fob maïs Au 31 octobre 2011



### Bilan UE Maïs

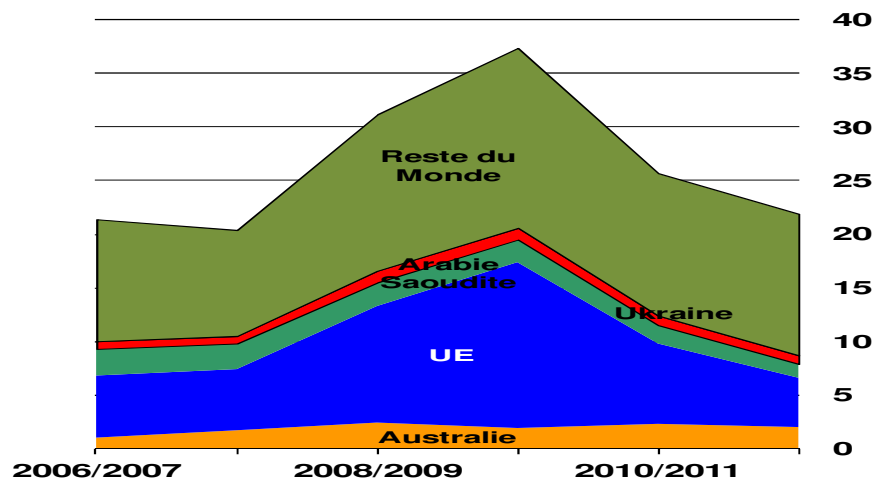


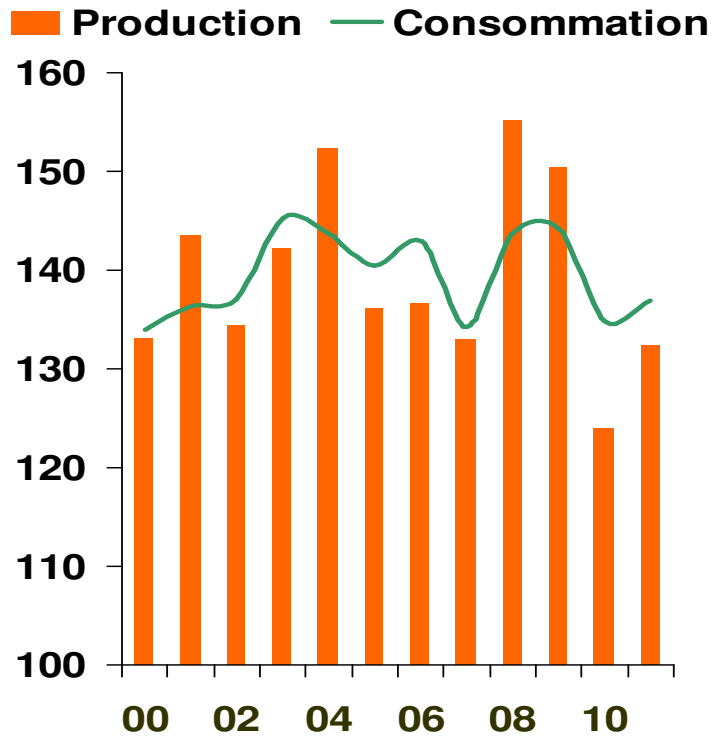
## Orge

Le commerce mondial a été légèrement revu à la hausse pour 2011-2012, l'accroissement du commerce étranger d'orge compense amplement le ralentissement des expéditions américaines de maïs. On a relevé les importations d'orge pour l'Arabie saoudite et la Syrie, des expéditions plus importantes étant attendues de l'Ukraine et de la Russie.

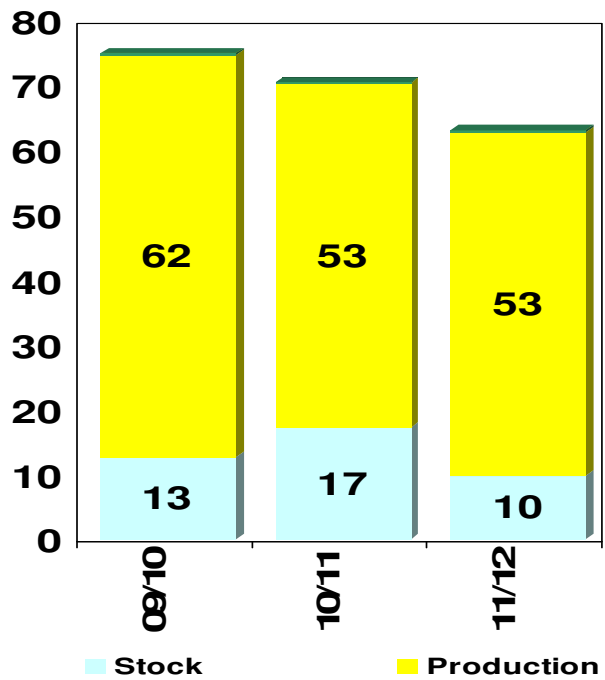
### Monde, Bilan orge

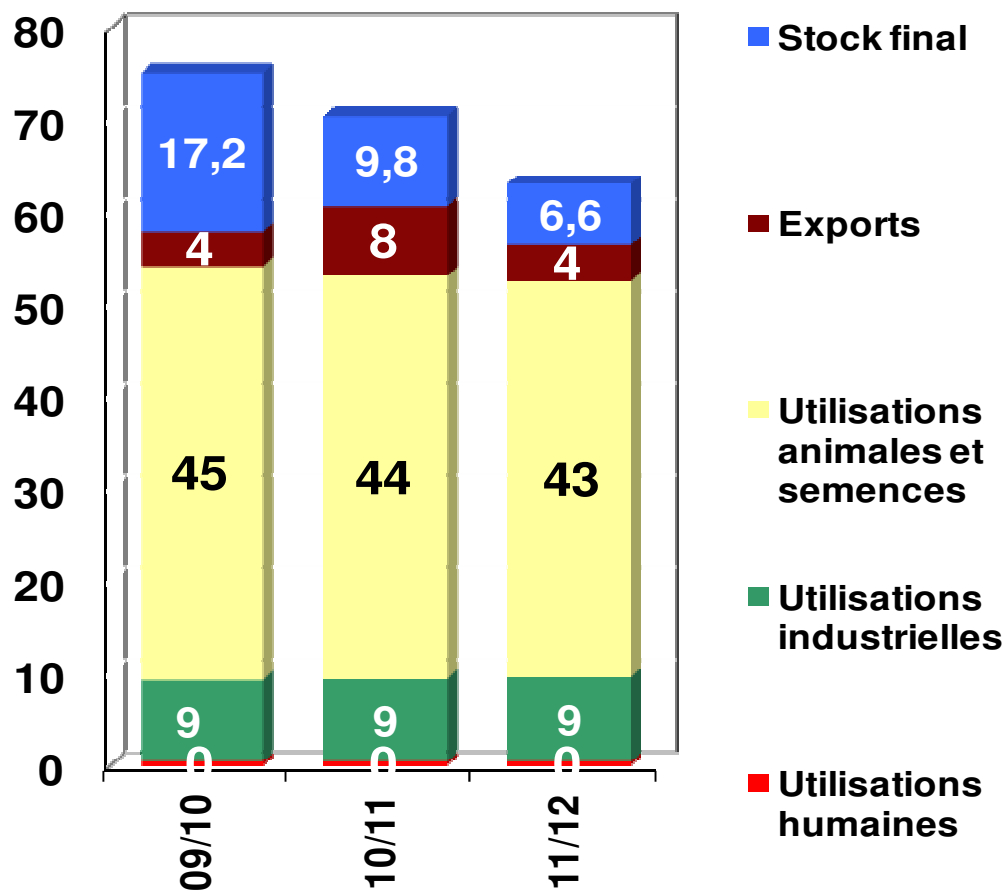
#### Stocks mondiaux Orge



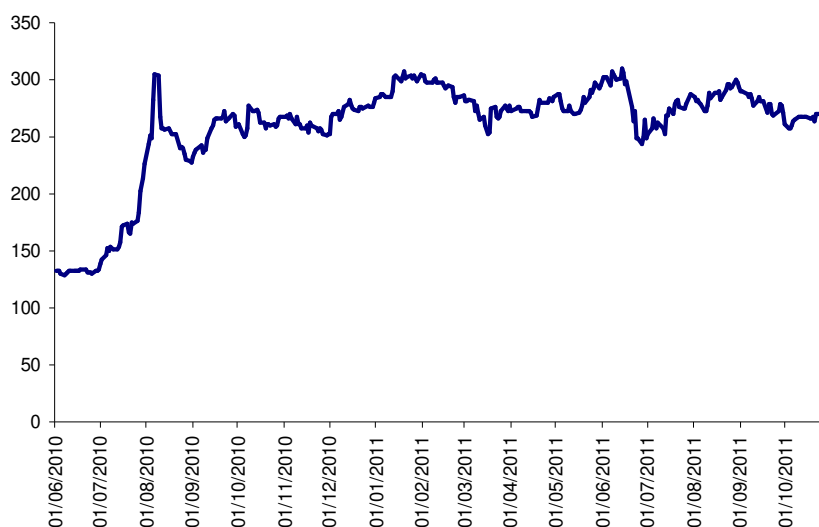


**UE : Bilan orge**





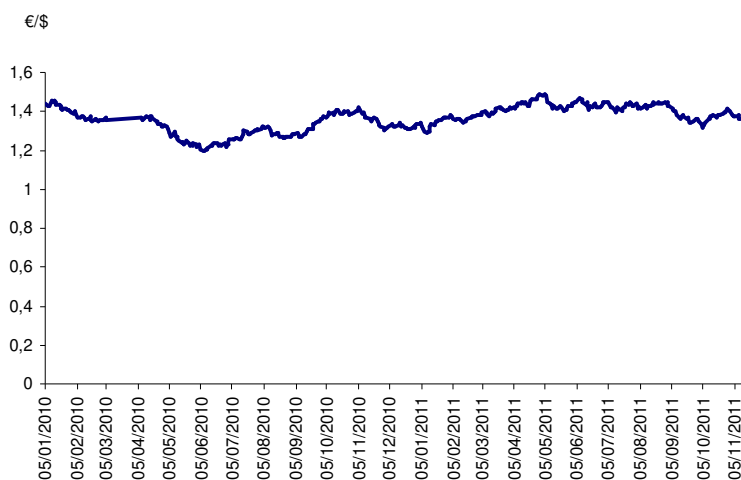
### Cotation orge France Au 31 Octobre 2011



## TAUX DE CHANGE EURO/DOLLAR

L'euro termine l'année 2011 au plus bas avec une parité de 1,2858 dollar.

Cette chute s'explique par plusieurs facteurs techniques. Parmi les plus citées par les spécialistes figure le rôle des fonds spéculatifs.



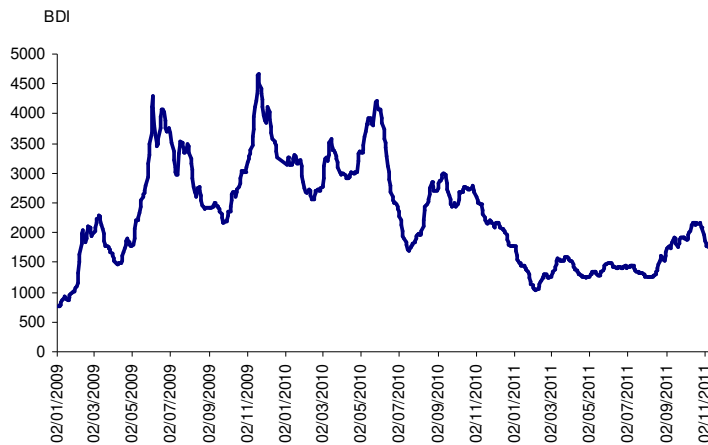
## FRET

L'indice Baltic Dry Index (BDI) qui mesure le coût du fret maritime est souvent considéré par les opérateurs comme un indicateur avancé de la croissance mondiale.

L'Indice Baltic a chuté de 4340 en novembre 2009 à 1830 au 23 novembre 2011. Depuis début Janvier 2011 cet indicateur gagne 3%.

Dans sa globalité, l'indice BDI se stabilise entre 1250 et 1400 points après un plus bas début février à proximité des 1000 points. Un niveau important est identifiable à 1250 points qui pourrait faire office de point d'appui pour une reprise de cet indice en direction des 1600 points. Dans ce cas, on pourrait anticiper une reprise de l'activité économique mondiale

## Baltic Index Dry



Il faut cependant noter qu'un afflux de nouveaux navires sortant des chantiers va entraîner de nouvelles capacités de transports et mécaniquement la baisse des prix du transport en vrac. D'autres facteurs pourraient expliquer la future baisse de l'indice BDI, à savoir les resserrements monétaires en Chine, ou les inquiétudes de l'endettement dans la Zone Euro et aux Etats-Unis.

Jusqu'à présent, on pouvait donc s'imprégner de l'évolution du BDI pour en déduire une amélioration de l'activité économique dans son ensemble. Les problèmes auxquels est confronté le secteur amplifient ainsi la baisse de la demande des entreprises en matières premières, synonymes d'une faiblesse de la demande de leurs clients. Désormais, on ne peut donc pas prendre en compte l'effondrement de cet indice comme un signe fort d'une prochaine chute des indices boursiers internationaux et des actions qui les composent, comme auparavant. L'indice BDI pourrait par conséquent poursuivre sa chute, seul, vers les niveaux de l'apogée de la crise.



## LES IMPORTATIONS

Les importations marocaines de céréales ont atteint près de 6,1 millions de tonnes durant la campagne 2010-2011 contre 4,2 millions de tonnes l'année précédente, soit une augmentation de 31%.

Les importations de blé tendre atteignent tonnes 3 348 163,38 contre 1 622 184 tonnes la campagne précédente ; celles de blé dur 785 897,86 tonnes contre 536 692 tonnes ; celles du maïs 1 789 822,38 tonnes contre 1 681 026 tonnes; et celles de l'orge 219 882,05 tonnes contre 241 918 tonnes.

### Les importations nationales des dix dernières campagnes En millions de quintaux

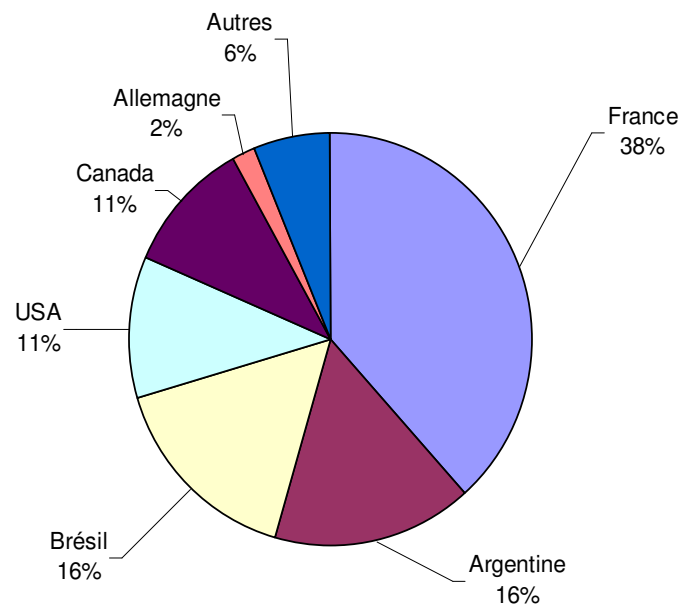
<b>Année</b>	<b>Blé tendre</b>	<b>Blé dur</b>	<b>Orge</b>	<b>Maïs</b>	<b>Total</b>
<b>01/02</b>	22,3	5	6,2	6,7	<b>40,2</b>
<b>02/03</b>	24	5,2	3,9	10,9	<b>44</b>
<b>03/04</b>	19,6	6,8	1,4	12,2	<b>40</b>
<b>04/05</b>	17,6	6,2	4,8	14,4	<b>43</b>
<b>05/06</b>	18,5	6,8	6,4	14,9	<b>46,6</b>
<b>06/07</b>	11,2	7,2	3,8	15,4	<b>37,6</b>
<b>07/08</b>	36,8	7,1	3,9	19,1	<b>66,6</b>
<b>08/09</b>	32,6	5	3,4	17,7	<b>58,7</b>
<b>09/10</b>	17,6	5,4	2,4	16,9	<b>42,4</b>
<b>10/11</b>	<b>32,23</b>	<b>7,9</b>	<b>17,85</b>	<b>2,2</b>	<b>60,18</b>
Moyenne	<b>23,243</b>	<b>6,26</b>	<b>5,405</b>	<b>13,04</b>	<b>47,928</b>

Source : ONICL

Les importations sous le régime de l'Admission Temporaire ont porté sur 130 399,88 tonnes contre 151 875 tonnes l'an dernier soit une augmentation de 14 % répartis entre 124 899,88 tonnes de blé tendre contre 138 625 tonnes, 5 500 tonnes de maïs contre 6 000 tonnes.

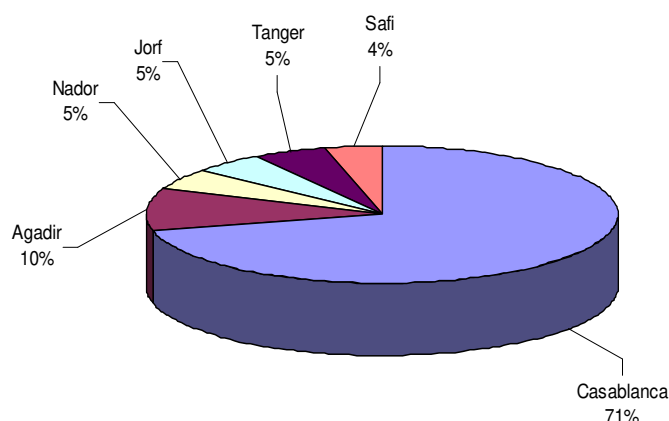
## Importations par pays d'origine

La part des différents pays exportateurs est présentée sur le graphique ci-après. Par céréale, la France est dominante pour le blé tendre (62%) et pour l'orge (71%), le Canada pour le blé dur (77%) et le Brésil pour le maïs (47%).



## Importations par ports

Le port de Casablanca a dominé le trafic céréalier durant l'exercice écoulé. Sa part dans les importations totales atteint 71 % (contre 84 % l'an dernier) suivi des ports d'Agadir avec 10 % (contre 7% l'an dernier), de Nador, Jorf et Tanger avec 5% chacun (contre 3 % l'an dernier) et de Safi avec 4 % (contre 3,8 % l'an dernier).



### Les importations réalisées par les membres de la FNCL

La part des membres de la FNCL dans les importations globales enregistrées entre le 1<sup>er</sup> juillet 2010 et le 30 juin 2011 atteint 3 038 134 tonnes (soit 87% du total importé) contre 3 664 967 la campagne précédente (soit une baisse de près de 17 %), répartis entre 1 494 935 tonnes de blé tendre (91%) contre 1 494 935 tonnes, 356 427 tonnes de blé dur (61%) contre 356 427 tonnes, 219 635 tonnes d'orge (861%) contre 219 635 tonnes et 1 591 968 tonnes de maïs (78%) contre 1 591 968 tonnes.

#### Importations totales et part FNCL du 01.07.09 au 30.06.10 En tonnes

Céréales	Libres	AT	TOTAL	Part FNCL	% FNCL
<b>Blé tendre</b>	3 223 263,5	124 899,8	3 348 163,3	3 038 134	<b>91%</b>
<b>Blé dur</b>	785 897,86	0	785 897,86	482 824,2	<b>61%</b>
<b>Orge</b>	219882,05	0	219882,05	188 892,1	<b>86%</b>
<b>Maïs</b>	1 784 322,38	5 500	1 789 822,38	1 387 745,8	<b>78%</b>
<b>Total</b>	<b>6 013 365,79</b>	<b>130 399,8</b>	<b>6 143 765,59</b>	<b>5 097 596,1</b>	<b>83%</b>

## Importations de blé dur

En raison de conditions climatiques défavorables dans les pays exportateurs, d'une production en baisse au Canada et dans les pays européens, le tout conjugué à des niveaux de stocks très bas, le marché international du blé dur a enregistré une envolée des prix et s'est inscrit dans une tendance à la hausse.

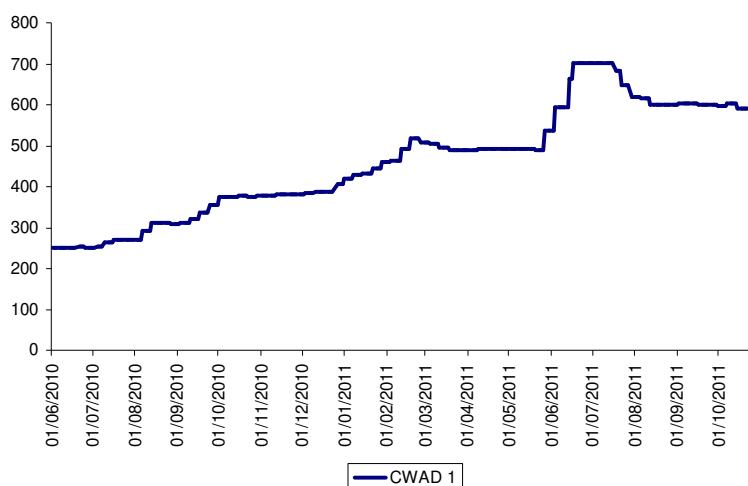
Ainsi, alors que l'écart entre le prix du blé tendre et celui du blé dur à l'intérieur du pays généralement admis est de l'ordre de 40 à 60 dh par quintal, il a atteint les 260 dh !

Dès lors, le maintien de droits de douane à l'importation rend ce blé inaccessible à l'industrie nationale des pâtes et semoules.

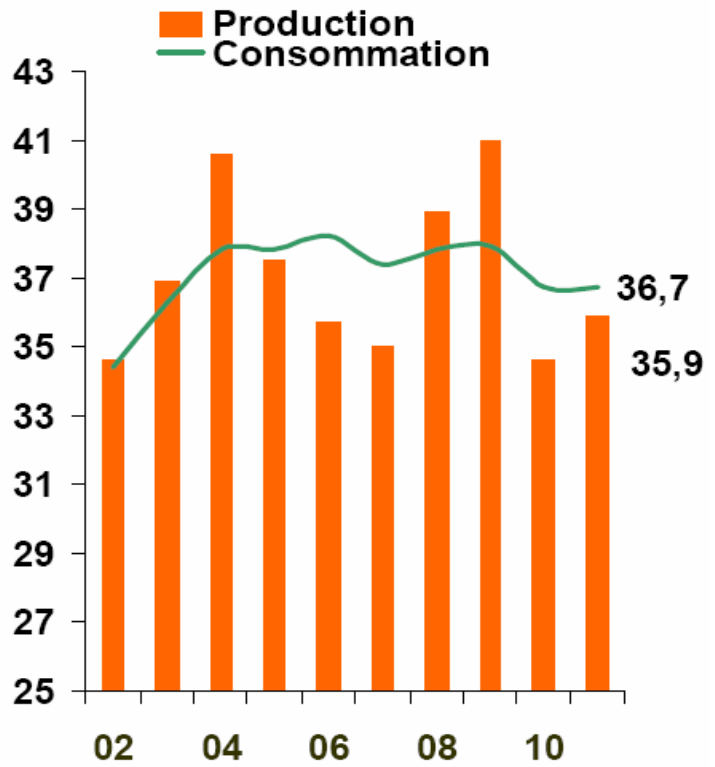
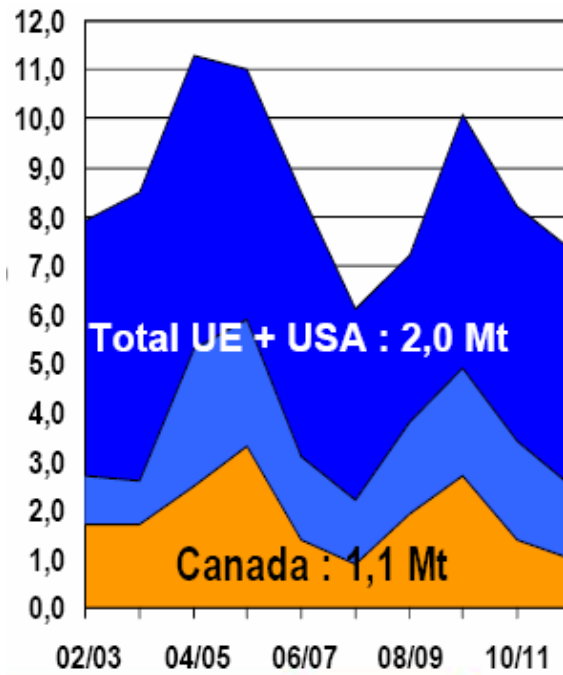
C'est pourquoi, en appui à la FNM et à l'AMIPAC, pour éviter les graves difficultés que le secteur a connues l'an dernier, pour assurer un approvisionnement régulier du pays et pour donner la visibilité nécessaire aux opérateurs quant à leur politique d'achat, la FNCL est intervenue auprès des administrations concernées.

Ces efforts ont été couronnés de succès, les droits et taxes sur l'importation du blé ayant été suspendus du 15 novembre jusqu'au 31 décembre 2011.

### Cotations Fob CWAD1 Au 31 Octobre 2011



### Bilan mondial blé dur



## Importations de blé tendre

### Rappel :

Pour faire face à la flambée des prix sur le marché mondial, le gouvernement avait décidé de suspendre les droits de douane sur l'importation du blé tendre et de mettre en place un système de régulation à l'importation au profit de blé tendre panifiable sous forme de prime forfaitaire à percevoir de l'importateur ou à payer par l'Etat.

La restitution forfaitaire du blé tendre correspond au différentiel entre le Prix de Revient Moyen (PRM) à l'importation et le prix cible formulaire de 260Dh/ql départ port.

### Elément de calcul

- ◆ Les cotations FOB du blé tendre d'origine France (FCW1 et FCW2) publiées par **France Agrimer** et Etats-Unis-d'Amérique (HRW) publiées par le **Conseil International des Céréales (CIC)**.
- ◆ Les taux de fret maritime, publiés par le **CIC**.
- ◆ La parité Dollar/dirham, est celle publiée par **Bank Al Maghreb**.
  - ◆ Les frais d'approche et la marge des importateurs estimés à 20Dh/ql.

### Difficultés sur la méthode calcul de la restitution

Comme le craignaient les opérateurs, les références retenues pour le calcul du montant de la restitution se sont avérées très préjudiciables, notamment pour le calcul du coût du fret qui était systématiquement inférieur d'environ 5 dollars par tonne, et pour la gestion des changes en dollars et en euros.

Cela s'est traduit par des manques à gagner importants pour l'ensemble des importateurs.

Malgré ces imperfections, le système qui a d'abord concerné toutes les importations de blé tendre réalisées durant la période du 16 septembre au 30 Avril 2010, été reconduit pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2011.

## Litige Douane

La campagne d'importation du premier trimestre 2011 a été marquée par deux évènements importants : d'une part un engorgement portuaire sans précédent ; d'autre part un litige entre la douane et les opérateurs qui aurait pu avoir de graves conséquences sur la survie de certaines sociétés.

Jusqu'en 2007, la douane a considéré que la date à retenir pour la taxation des céréales est la date de « passage en douane ». De ce fait, chaque année, à la veille de la fermeture des frontières à l'importation, la FNCL prenait en mains la gestion des accostages des navires de manière à ce que ceux-ci soient tous dédouanés avant la date-butoir.

Pour éviter les inconvénients et les frais importants occasionnés par ce mode de gestion, la FNCL, soutenue par l'ANP a demandé à la douane une nouvelle clarification des règles. La réponse positive de la Douane a été que la date à retenir est celle de l'arrivée en rade, la rade faisant partie intégrante du port en vertu d'un texte de loi.

Cette interprétation est en conformité avec les décisions ministérielles conjointes qui définissent les modalités d'importation des céréales et qui prévoient que pour bénéficier de la restitution les importations de blé tendre doivent être réalisées au plus tard le 30 avril (ou le 31 mai selon l'année) à minuit. Elles précisent que la date de réalisation est celle de l'entrée du navire en rade, attestée par les autorités portuaires.

Cette interprétation a ensuite été appliquée sans discontinuer chaque année jusqu'au mois d'avril 2011.

En effet, à cette date et contre toute attente, la direction régionale des douanes de Casablanca a décidé de revenir à l'ancienne interprétation des règles ce qui a eu pour conséquence la taxation de trois navires de blé tendre au taux maximum de 135% ! Pourtant, pour cause de congestion portuaire, ces navires étaient en attente dans la rade depuis près d'un mois !

Cette décision injuste, si elle venait à être appliquée, aurait des conséquences désastreuses sur les sociétés importatrices qui seraient inévitablement acculées à la faillite, de même qu'elle aurait des répercussions néfastes sur la confiance et la visibilité des opérateurs ce qui ne manquerait pas de réduire de façon durable leur implication dans l'approvisionnement régulier du pays.

C'est pourquoi, la FNCL s'est totalement mobilisée pour obtenir son annulation. Elle est ainsi intervenue auprès de la direction générale des douanes et auprès de toutes les administrations concernées pour que, finalement, une solution satisfaisante interministérielle soit obtenue in-extremis

Pour éviter le renouvellement d'une telle situation, la FNCL a obtenu de la direction générale des douanes son engagement à modifier le texte de loi litigieux pour qu'à l'avenir la date de taxation soit celle du « document de transport » (connaissance).

Malheureusement, la modification qui devait se faire rapidement a été reportée en raison du chamboulement du calendrier politique qui n'a pas permis le vote de la nouvelle loi de finances. De ce fait, la règle de l'accostage est maintenue pour les importations jusqu'à la fin décembre 2011.

### **Engorgement portuaire**

Avant même l'entrée en vigueur de la décision de l'ANP d'accorder le monopole du transit céréalier portuaire aux seuls silos portuaires, la FNCL n'a cessé d'attirer l'attention de toutes les autorités concernées sur les graves crises d'engorgement portuaire que cette décision ne manquerait pas d'entraîner.



Comme prévu, ses craintes ont été confirmées dès la première arrivée importante de blé tendre.

En effet, pendant plusieurs semaines, aux mois de mars et avril 2011, la file d'attente des navires céréaliers a parfois dépassé la quinzaine et le délai d'attente dépassé les vingt jours sans que l'ANP prenne la moindre décision pour y remédier et alors que plusieurs quais banalisés étaient disponibles.

Face à cette situation, préjudiciable pour le pays et pour les opérateurs, la FNCL a dû recourir à la presse et aux médias nationaux. En réaction, l'ANP a diffusé un communiqué de presse fallacieux auquel la FNCL a dû répliquer par la mise au point suivante :

### **COMMUNIQUE DES PRESSE CEREALES : LES VRAIES RAISONS DE LA CONGESTION PORTUAIRE**

*Depuis plusieurs semaines, le nombre de navires céréaliers en attente au port de Casablanca est d'environ 15. Le délai d'attente dépasse parfois les 20 jours. Au-delà des décisions étatiques fixant les conditions et le calendrier des importations de blé tendre, les causes véritables de la congestion sont dues au monopole de fait accordé par l'ANP à des opérateurs privés au détriment de l'intérêt général du pays.*

En effet, dans le cadre de la réforme portuaire l'ANP a pris deux décisions concernant le transit des céréales par le port de Casablanca.

#### **Décision N° 07/DG/09 du 1<sup>er</sup> juillet 2009 :**

Cette décision fixe les tarifs plafonds autorisés pour la manutention et le magasinage des céréales transitant par le port de Casablanca à compter du 1<sup>er</sup> août 2009.

Les nouveaux tarifs accusent une hausse de près de 70%.

#### **Décision N°07/DG/09 du 1<sup>er</sup> octobre 2009 :**

Cette décision donne le monopole du transit des céréales aux seuls silos portuaires à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009.

Ces « deux décisions » appellent de notre part les remarques suivantes :

1. Il s'agit en fait d'une seule décision portant la même référence 07/DG/09 mais annoncée en deux « tranches » pendant les vacances d'été 2009. Le fait d'annoncer d'abord

l'augmentation des tarifs et ensuite l'instauration du monopole, vise à laisser penser que les deux décisions ne sont pas liées alors qu'en fait l'augmentation des tarifs est une conséquence de l'instauration du monopole.

2. Deux prétextes sont invoqués dans la décision pour justifier le monopole accordé aux silos portuaires : la « célérité » et « les conditions hygiéniques des produits ».
  - Concernant la célérité : auparavant les céréales disposaient (par décision gouvernementale) de 5 postes de travail : 4 postes à quai et un poste aux silos. Depuis l'interdiction de l'accès aux quais, le nombre de postes de travail est réduit à deux, résultat : le délai d'attente moyen dépasse les 12 jours. Pour réduire le temps d'attente et éviter le paiement de surestaries, les opérateurs ont demandé l'accès aux quais libres, mais toutes leurs demandes ont été rejetées par l'ANP.

Concernant les conditions hygiéniques : cet argument n'a plus lieu d'être avancé car :

1. que ce soit à quai ou dans les silos le matériel utilisé est le même :
2. depuis plusieurs années déjà le stockage sur terreplein au port est strictement interdit. Ainsi l'évacuation des céréales à partir des silos ou des autres quais se fait strictement de la même manière.
3. Concernant l'augmentation des tarifs : l'ANP justifie cette augmentation pour deux raisons : la « célérité » de traitement des navires et « le travail 24/24 h ».
  - Concernant la célérité : comme nous l'avons démontré plus haut, nous ne constatons aucune amélioration à ce niveau, les délais d'attente sont même plus longs.
  - Concernant le travail 24/24 h : pour des raisons objectives, et malgré la bonne volonté des importateurs, le travail 24/24 h est quasiment impossible : la chaîne d'évacuation n'est pas outillée pour réaliser un travail en continu : flotte de camions insuffisantes, minoteries refusant de réceptionner de la marchandise pendant la nuit, administration absente (douane notamment), problèmes sociaux au sein même des silos, congestion permanente des voies d'accès au port...Conséquence, l'ANP autorise la facturation obligatoire de prestations qui ne sont pas fournies. Les nouveaux silos de

Mass Céréales ont commencé à appliquer les tarifs maximums autorisés par l'ANP dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010.

Nos propositions peuvent être résumées comme suit :

- Nous saluons la construction des nouveaux silos. Cependant cette construction doit contribuer à améliorer la fluidité du transit des céréales et introduire une concurrence entre les différents prestataires portuaires ; cette concurrence doit améliorer la qualité des services rendus et faire baisser les tarifs pratiqués. Or c'est exactement le contraire qui se produit : le nombre de postes de travail est réduit, les tarifs sont augmentés de près de 70%. A signaler que les décisions de l'ANP sont également appliquées au port de Jorf Lasfar alors qu'il n'y existe qu'un seul silo et qu'on ne peut dans ce cas parler de concurrence.
- L'augmentation des tarifs va se traduire par une augmentation du prix du blé tendre (dont le prix de cession à la minoterie est fixé actuellement par l'Etat) et des matières premières nécessaires à la fabrication de l'aliment de bétail. Ainsi, l'instauration d'un monopole au profit d'intérêts privés va se faire au détriment des deniers publics et du consommateur marocain.
- La congestion entraîne le paiement de surestaries (actuellement en moyenne 20.000 dollars par jour par navire) à des sociétés étrangères au détriment de toute la communauté nationale. C'est pourquoi nous demandons qu'en cas de congestion des silos entraînant une attente de plus de trois jours l'accès aux quais soit automatiquement autorisé.
- Nous demandons une révision des tarifs qui tienne compte du fait que le travail 24/24h au port est actuellement impossible.

Suite à cette campagne de presse, la FNCL, l'ANP et les terminaux céréaliers ont tenu une série de réunions qui ont abouti à la signature d'une convention règlementant les conditions d'accès aux quais banalisés en cas de congestion.

Cette convention prévoit l'ouverture d'un quai banalisé lorsque le délai d'attente du premier navire céréalier en rade dépasse six jours et que le nombre de navires en attente atteint cinq.

Un deuxième quai banalisé est accordé si, après l'ouverture du premier quai, le délai d'attente dépasse toujours les six jours et que le nombre de navires en attente reste égal ou supérieur à cinq.

### **Conseil de la Concurrence**

La FNCL a déposé une plainte auprès du Conseil de la concurrence, conjointement avec l'AFAC.

Le Conseil a donné en partie raison à notre Fédération, mais ses statuts actuels ne lui permettent pas d'obliger l'ANP à lui communiquer tous les documents dont il a besoin pour statuer de manière objective.

Les nouveaux statuts, qui lui accordent ce droit, seront très prochainement discutés au nouveau Parlement.

## **RELATIONS FNCL-PARTENAIRES**

### **RELATIONS FNCL/ONICL**

Avec le différent qui a opposé ses membres à la douane concernant la date en prendre en considération pour la taxation des importations de céréales, et le litige qui l'a opposée à l'ANP sur la gestion portuaire, la FNCL a eu la confirmation que l'ONICL, sensé apporté un soutien à l'interprofession, s'est contenté d'adopter une position de neutralité négative.

Dans un courrier du 16 mai 2011, notre Fédération a par conséquent été dans l'obligation de manifester son vif mécontentement sur ce comportement anormal.

Elle a rappelé que si la décision injuste de la douane venait à être exécutée, elle aurait non seulement des conséquences désastreuses pour l'avenir des sociétés concernées mais elle ne manquerait pas de perturber davantage et durablement les relations entre l'ONICL et les opérateurs dans la mesure où elle vient s'ajouter à une longue liste d'atteintes à leurs droits. Ceux-ci constatent en effet

que le rôle de cet Office se limite de plus en plus à l'application rigide de décisions iniques, souvent en dehors de toute logique et de bon sens, au détriment de leurs intérêts légitimes. Ils constatent que l'Office a abandonné sa mission de représentant de l'interprofession pour se cantonner dans un rôle de contrôle bureaucratique tatillon.

Ils déplorent de même que l'Office ait perdu sa fonction d'interface avec les autres ministères, et plus particulièrement avec le ministère de l'Agriculture, ce qui fait que leurs points de vue, leurs doléances ou leurs revendications légitimes n'y sont plus audibles.

Ils relèvent encore que les sources de désaccord et de conflits avec l'Office se multiplient et se traduisent de plus en plus par des sanctions et des pertes financières graves injustifiées : système d'importation à hauts risques supportés par eux seuls, exécution injustifiée de cautions, non respect d'accords écrits, réinterprétation unilatérale de CPS avec effet rétroactif, décisions appliquées sans concertation etc.

La Fédération a alors invité l'Office à faire le point sur ses relations avec les opérateurs de manière à rétablir la confiance et à restaurer un esprit de réel partenariat dans l'intérêt général.

Suite à cette demande, une réunion s'est tenue le 25 mai 2011 qui a permis aux opérateurs d'exprimer de manière franche et sincère, et dans un esprit constructif, leur inquiétude grandissante concernant la dégradation de leur environnement professionnel qui se traduit par des prises de risques chaque jour plus importantes mettant en péril leur outil de travail.

### **Paiement des arriérés**

A l'issue de cette réunion, la FNCL a pu noter également avec satisfaction l'engagement de l'Office à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour activer le paiement des arriérés de primes de stockage, de différentiels, de restitutions et autres afin de permettre aux opérateurs de renflouer leur trésorerie pour participer pleinement à la réussite de la nouvelle campagne.

## **Controverse FNCL/ONICL sur les stocks**

A la suite de la publication par le journal Essabah d'un article diffamatoire mettant en cause l'administration et plus particulièrement les importateurs, article basé sur la mauvaise foi et des chiffres n'ayant aucun lien avec la réalité, la FNCL a réagi par voie de presse pour rétablir la vérité et donner les vrais statistiques sur les stocks effectifs de blé tendre.

Se basant sur les chiffres de l'ONICL qui fixaient le stock total de blé tendre à 17 millions de quintaux, la FNCL avait estimé que, en tenant compte du stock de sécurité, ce stock suffirait à la consommation du pays pour environ trois mois, et dans ce cas l'ouverture des frontières à l'importation devrait avoir lieu dès le mois de novembre, et encore faudrait-il s'assurer auprès des industriels que le stock de blé tendre de production nationale soit totalement panifiable.

Malheureusement, l'article a été publié sous le titre de « risque de pénurie en blé tendre » ce qui a entraîné une réaction violente de l'administration et plus particulièrement de l'ONICL.

Dans sa réaction, l'Office interprétait les chiffres autrement et prétendait que « contrairement à ce qu'avançaient certains lobbyistes importateurs » (sic) le stock couvrait six mois de consommation.

Fort heureusement la vérité a repris le dessus quelques jours plus tard quand l'Office a été pris à contre-pied par la décision du gouvernement d'ouvrir les importations dès le 15 novembre, donnant pleinement raison à la FNCL.

## **RELATIONS FNCL-FIAC**

En tant que représentant de l'ensemble de la filière céréalière, la FIAC a été associée à plusieurs réunions concernant directement l'approvisionnement du pays en céréales, et plus particulièrement le système de commercialisation.

On constate cependant que les activités de cette instance sont très réduites par rapport aux espoirs fondés sur sa création, et donnent parfois lieu à des malentendus qui s'expliquent beaucoup par le manque de compréhension de sa mission et de ses modalités de fonctionnement et de prises de décisions.

C'est pourquoi il a parfois été nécessaire de rappeler que cette fédération, en sa qualité de représentant et de porte-parole de l'ensemble de l'interprofession, est tenue de n'exprimer que les décisions, les points de vue et les idées qui ont obtenu au préalable l'accord unanime de toutes ses composantes.

Lors de l'annonce par l'administration de la reprise des importations à compter du 15 novembre 2011, elle a demandé une réunion d'urgence avec le ministère de l'Agriculture pour donner plus de visibilité à ses membres. Sa demande n'a pas eu de suite. A noter que le secrétariat général de cette fédération est tenu par la FNCL.

## **RELATIONS FNCL/ COMADER**

La FNCL est membre de cette confédération qui regroupe l'ensemble des sociétés liées à l'agriculture.

Notre fédération a participé à tous les réunions tenues par cette instance.

Un comité de réflexion sur les principaux axes de travail qu'elle pourrait développer a été créé. Nous sommes représentés par le directeur de la Fédération.

## **RELATIONS FNCL/CGEM**

La présence de notre Fédération au sein de la CGEM est limitée. Nous participons à une grande partie des réunions techniques qu'elle organise, mais un effort devra être fait pour assurer plus de présence au sein du conseil d'administration pour y faire connaître nos points de vue et défendre certaines de nos revendications.

## Contrat-programme de la filière céréalière

Une seule réunion a été tenue au mois de février 2011 entre la FIAC et les différents départements ministériels concernés au ministère de l'agriculture pour faire le point sur l'état d'avancement du plan d'action du contrat-programme de la filière céréalière.

Lors de cette réunion (houleuse), l'amont de la filière (les producteurs) a manifesté son vif mécontentement sur ce qu'il considère comme un désintérêt de l'administration vers cette composante de la filière.

Dans le cadre de la mise en œuvre des instances de la FIAC, cinq commissions ont été chargées d'élaborer des propositions sur les axes suivants :

- Recherche et développement.
- Production
- Agrégation
- Commercialisation
- Transformation.

Trois autres commissions mixtes, administration-professions ont été créées :

- Commission 1 pilotée par la DDFP chargée des aspects liés à l'amont de la filière et à l'agrégation.
- Commission 2 pilotée par l'ONICL chargée de l'examen de l'état d'avancement des travaux relatifs à la commercialisation et à la transformation.
- Commission 3 pilotée par l'INRA chargée des aspects liés à la recherche et au développement.



## AUTRES ACTIVITES DE LA FNCLL

### **Relations avec les partenaires étrangers**

Comme chaque année la FNCL a participé à tous les séminaires organisés par ses partenaires étrangers : France Export Céréales, US Wheat, British Export, Canadian wheat bord.

De même, plusieurs délégations représentant ces institutions ont été reçues au siège de la Fédération.

### **Séminaire sur le rôle des O.S.**

En collaboration avec France Export, la Fédération a notamment organisé au mois d'avril un séminaire sur « le rôle de l'organisme stockeur dans la collecte et la commercialisation des céréales, l'exemple français ». Cette réunion a permis de mettre l'accent sur les différents métiers des organismes stockeurs et négociants français allant du développement quantitatif et qualitatif de la production à la gestion des débouchés en passant par le stockage, la conservation et la mise en marché.

Le séminaire a regroupé plus d'une quarantaine d'opérateurs de la filière céréalière marocaine et de l'administration.

## Fonctionnement interne

Comme à l'habitude, malgré ses moyens réduits, la FNCL a été présente sur tous les fronts où les intérêts légitimes de ses membres étaient en jeu.

Le nombre de réunions internes tenues dépasse la moyenne de deux par mois, alors que le nombre de réunions tenues avec les différentes administrations concernées a de beaucoup dépassé cette moyenne.

On constate malheureusement encore une fois que cette présence n'est assurée que par quelques membres au détriment de leurs affaires personnelles.

Il sera par conséquent nécessaire que les élus s'impliquent davantage dans le travail associatif pour assurer une meilleure représentation de notre Fédération auprès de nos partenaires extérieurs et pour réduire quelque peu la charge des quelques membres toujours présents.

Il sera également nécessaire de renforcer sa structure permanente pour améliorer la qualité des services rendus aux adhérents et pour assurer la relève.

Par ailleurs, certaines associations membres connaissent des difficultés importantes qui ont un impact direct sur leurs membres et sur la Fédération. Un effort de structuration et de mise à niveau de ces instances devra être opéré rapidement.